

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de LA BATHIE

Séance du 02 septembre 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la SAVOIE

Date de la convocation :

23 août 2024

Date d'affichage: 23 août 2024

Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 8 Nombre de votants : 8

OBJET : Subvention à l'ACSELB pour la classe de mer 2024 des élèves de CM2 L'an deux mille vingt-quatre lundi deux septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

<u>Présents</u>: Mmes Joëlle BANDIERA, Armelle MOLINAS, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.

MM. Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Frédéric MOLINAS, Pascal PESCHOT.

Absentes: Mmes Stéphanie BOHN, Justine FECHOZ, Élodie PIDDAT.

Monsieur Anthony GIRARD a été élu secrétaire de séance.

Chaque année, la Commune alloue une subvention communale à hauteur de 300 € par enfant à l'association ACSELB pour la participation des élèves de CM2 à la classe de mer prévue en octobre.

Il convient à nouveau de reconduire cette action en faveur de la jeunesse et d'allouer à l'ACSELB pour la classe de mer 2024 une subvention 300 € par élève.

Le nombre d'élèves en classe de CM2 à la rentrée scolaire 2024 s'élevant à 30, le montant prévisionnel de la subvention s'élève à ce jour à 9 000 €, montant pouvant être ajusté en fonction du nombre effectif d'élèves de CM2 au jour du départ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE le versement d'une subvention de de 300 € par élève de CM2 pour la classe de mer 2024,
- **DIT** que la somme globale sera versée sur le compte de l'association ACSELB, imputée au compte 65748 et prévue au budget 2024.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés: 8 VOTE POUR: 8 VOTE CONTRE: 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 073-217300326-20240902-D01_CM_02_09_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2024

Au registre suivent les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire
Monique ROSSET-LANCHET